



CARRIÈRES
SOUS-POISSY

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 20 MARS A 18H00

Le 20 mars 2025 à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Carrières-sous-Poissy, dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jérémie VOIGNIER.

Présents :

M. VOIGNIER, Mme PORET, Mme COGNARD, Mme SALLES,
M. ROSIER, M. COFFINET, M AUTHIER.

Absents excusés :

M. le Président, Mme THALON, M. DELRIEU,
Mme EUGENE procuration à M. VOIGNIER.

Absents :

Mme MEGUELLATI, Mme GAMRAOUI-AMAR.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame PORET est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement se réunir.

ORDRE DU JOUR

Administration générale

- **Délibération n° DCA2025-01** : Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024
- **Décisions prises en vertu de la délibération du Conseil d'Administration** du 24 juillet 2020 rendue exécutoire le 30 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président

Finances

- **Délibération n° DCA2025-02** : Rapport d'Orientation Budgétaire 2025
- Budget CCAS
-

Délibération n°DCA2025-01 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 12 décembre 2024

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21 et L 2121-15 ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 12 décembre 2024 ;

Considérant qu'il convient, pour le Conseil d'administration, d'approuver le procès-verbal de la séance précédente ;

Considérant les nouvelles dispositions de l'ordonnance N°2021-1310 du 7 octobre 2021 relatives au contenu, aux règles de publicité, d'entrée en vigueur, de conservation et de communication des procès-verbaux du Conseil d'administration ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

ARRÊTE le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 12 décembre 2024, ci-annexé ;

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Décisions prises en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 24 juillet 2020 rendue exécutoire le 30 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président.

Numéro	Objet	Co-contractant	Montant TTC
DEC2024-23	Aide financière pour le règlement partiel d'une facture énergie	EDF Service	329,27 €
DEC2024-24	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	Trésorerie de Poissy	77,11 €
DEC2025-01	Signature d'un contrat de prestation de service dans le cadre du Programme de Réussite Educative - Atelier créatif enfant/parent	Association VIVRE ET L'ECRIRE EN YVELINES	700,00 €

DEC2025-02	Signature d'un contrat de prestation de service dans le cadre du Programme de Réussite Educative - Accompagnement psycho-éducatif enfant/parent	Société Zybra	1 620,00 €
DEC2025-03	Signature d'un contrat de prestation de service dans le cadre du Programme de Réussite Educative - Atelier théâtre	Autoentreprise Ludivine VAUTIER	2 280,00 €
DEC2025-04	Aide financière pour le règlement partiel d'une dette énergie	EDF Service	500,00 €
DEC2025-05	Signature d'un contrat de prestation de service dans le cadre du Programme de Réussite Educative - Atelier graphisme	Société LE DEBROUILL'ART	990,00 €
DEC2025-06	Aide financière pour un hébergement en urgence	ADAGIO	500,00 €
DEC2025-07	Aide financière pour un hébergement en urgence	ADAGIO	500,00 €
DEC2025-08	Signature d'un contrat de prestation de service dans le cadre du Programme de Réussite Educative - Ateliers langage et contes	Association DES OH ET DES BAH	4 250,00 €
DEC2025-09	Signature d'un contrat de prestation de service dans le cadre du Programme de Réussite Educative - Atelier créatif enfant/parent	Association VIVRE ET L'ECRIRE EN YVELINES	762,00 €
DEC2025-10	Signature d'un contrat de prestation de service dans le cadre du Programme de Réussite Educative - Atelier expression corporelle	Autoentreprise Séverine COLSON	1 120,00 €

Délibération n° DCA2025-02 : Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 – Budget CCAS

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1, D.2312-3 et L. 5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la loi n°2025-127 du 14 février 2025, dite Loi de finances pour 2025 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour le budget principal au titre de l'exercice 2025 ;

PRÉCISE que le débat a été réalisé sur la base du rapport annexé à la présente délibération ;

PRÉCISE que le rapport sera mis à la disposition sur le site internet de la commune ;

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fin de la séance 19h06

Eddie AÏT

Maire

Vice-Président de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine & Oise
Président du CCAS